



ACADEMIE DE LYON / REVENDICATIONS DU PERSONNEL MLDS

Vendredi 18 avril 2025

Mesdames, Messieurs les enseignants coordonnateurs de la MLDS,

Depuis notre dernier courrier adressé au Recteur de l'académie de Lyon, **en date du 10 mars 2025**, resté sans réponse, une nouvelle Rectrice a été nommée et a pris ses fonctions le mercredi 26 mars 2025. Bien qu'une continuité de l'État soit normalement assurée, y compris en cas de changement de Recteur sur les dossiers en cours, nous avons tout de même adressé un nouveau courrier à Madame la Rectrice, en lui transmettant l'historique des échanges restés sans réponse de la part de son prédécesseur.

Le lundi 14 avril 2025, l'intersyndicale a eu un échange de dix minutes avec le cabinet de Madame la Rectrice. À cette occasion, nous avons réaffirmé les revendications du personnel MLDS, invité Madame la Rectrice à engager un dialogue avec l'intersyndicale, et insisté sur la situation préoccupante du personnel, en grande souffrance et en manque de reconnaissance.

Le cabinet de Madame la Rectrice s'est engagé à nous faire un retour, précisant clairement que Madame la Rectrice est favorable au dialogue social. Nous attendons maintenant des actes concrets !

Concernant l'application SD, nous avons utilisé ce levier pour exprimer le mécontentement du personnel. Cette action n'a eu un impact qu'au niveau du ministère lors des deux dernières campagnes de recensement, sans effet notable au sein du rectorat. Il semble désormais raisonnable de reprendre la saisie de l'application, notamment suite à la nomination de la nouvelle Rectrice, afin de ne pas compromettre le dialogue social et d'éviter une surcharge de saisie ultérieure.

De plus, nous avons informé les IA-DASEN des trois départements de l'académie de Lyon de la situation du personnel MLDS et sollicité leur intervention auprès de Madame la Rectrice en faveur du personnel MLDS.

Par ailleurs, comme convenu lors de notre dernière visioconférence, concernant le courrier adressé au médiateur, nous avons sollicité les conseils d'un avocat pour le courrier que chaque coordonnateur pourra adresser à titre individuel. Pour information, les syndicats ne sont pas habilités à saisir le Médiateur académique ; seuls les enseignants et les parents d'élèves peuvent le faire. Ce courrier individuel constituera une étape préalable nécessaire en vue d'un éventuel recours devant le tribunal administratif si aucune solution à l'amiable n'est trouvée. Seuls les collègues ayant adressé ce courrier au Médiateur pourront ensuite s'engager dans une action collective devant le tribunal. Par cette démarche, Madame la Rectrice pourra également constater la mobilisation du personnel MLDS.

Vous trouverez en pièce jointe un modèle de courrier que vous pouvez adapter si nécessaire. Merci d'y joindre les documents mentionnés comme « pièce jointe médiateur » et d'adresser le courrier

à l'adresse email suivante : mediateurs-academiques@ac-lyon.fr

Nous avons également échangé avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) du ministère de l'Éducation nationale, afin de les alerter sur les conditions de traitement du personnel MLDS au sein de l'académie de Lyon. Sensibles à notre démarche, ils nous ont invités à solliciter une audience officielle. Cette rencontre constituera une opportunité importante pour exposer en détail nos revendications, attirer l'attention sur les dysfonctionnements observés dans l'académie de Lyon, et insister sur la rupture manifeste du principe d'égalité de traitement entre les académies, pourtant garanti à l'échelle nationale.

Bien cordialement,

L'Intersyndicale MLDS-Lyon,
p.o Jamal HADIR, Co-secrétaire général du SNCA e.i.L. Convergence et de la Fédération EIL
Tel : 0601592357